



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

M. de Chabaud
division



14134338

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 02 JUL. 2014

Mellot Marie-Guy
Greffier
Greffier assumé

N° d'entreprise : 0416174738

Dénomination

(en entier) : **SOGELUB**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue Terre à Briques, 13 - 7522 MARQUAIN

Objet de l'acte : **RECTIFICATIF**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à TOURNAI (Marquain), le 19 juin 2014, enregistré que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SA SOGELUB s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de rectifier une erreur matérielle contenue dans l'acte d'augmentation de capital reçu par le notaire JACMIN soussigné le 30 décembre 2013, relativement au nombre d'actions créées en rémunération de l'apport en espèces réalisé par Monsieur Benoit DECOTTIGNIES.

L'acte mentionne erronément la création de 164 actions nouvelles alors qu'il fallait lire : cinquante-huit (58) actions nouvelles.

DEUXIEME RESOLUTION

1°) En fonction de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5

Le capital est fixé à TROIS CENT SEPTANTE MILLE EUROS (370.000,00€). Il est représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions sans mention de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées par versements en espèces ».

2°) L'assemblée décide enfin de procéder au dépôt des statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Edouard JACMIN, Notaire

Déposé en même temps : expédition de l'acte - statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2014 - Annexes du Moniteur belge